Réalisation des opérations de repeuplement en saumons 2014- 2015

I Opérations 2014

Cette opération consiste à produire et déverser en divers lieux du bassin de la Loire des juvéniles de saumon dont le comportement se rapproche au maximum de celui de saumons sauvages nés dans le milieu naturel et en minimisant le risque de dénaturation génétique.
Le prestataire retenu (Conservatoire National du Saumon Sauvage) disposant d'un pôle de reproducteurs de souche « Loire-Allier » a procédé aux trois grandes opérations constituant le repeuplement.

La capture des géniteurs

EP Loire - 15 avril

Les captures de saumons atlantiques sont réalisées dans le cadre d'un arrêté préfectoral portant sur l'autorisation de capture et de transport du poisson à des fins scientifiques délivrée au CNSS par le Préfet de l'Allier.

La campagne de piégeage s'est déroulée du 25 mars au 15 mai au niveau de la passe à poissons de Vichy. Les piégeages, réalisés chaque mardi, mercredi et jeudi (sauf la semaine 14), ont permis la capture de 24 saumons.

La stabulation, la reproduction et la production d'œufs, d'alevins et de smolts

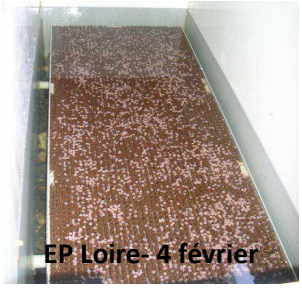
EP Loire- 4 février

Les géniteurs capturés dans l'année sont conservés jusqu'à la reproduction à l'automne, et associés au pôle de reproducteurs existants. Le grossissement des œufs est réalisé en vue d'obtenir environ 200 000 œufs, 800 000 alevins et 165 000 smolts.

Les déversements

<u>Déversements d'œufs</u> :

Les **200 000 œufs** produits dans la salmoniculture ont été transférés vers les incubateurs de terrains situés dans la Pérusse, Laprade, Blassac et Arçon sur le bassin versant de l'Allier du 6 au 13 février 2014.

EP Loire- 3 février

<u>Déversements de smolts</u> :

Environ **165 000 smolts** ont été déversés dans le bassin versant de la Loire entre le 7 au 17 février 2014 (35 000 dans la Gartempe et 130 000 dans l'Allier).

<u>Déversements d'alevins</u> :

Environ **800 000 alevins** ont été déversés dans le bassin versant de la Loire. Les déversements ont eu lieu du 26 mai au 19 juin 2014 :

- 250 000 dans l'Allier ;
- 100 000 dans l'Alagnon ;
- 130 000 dans la Sioule ;
- 50 000 dans la Dore ;
- 70 000 dans les affluents de l'Arroux ;
- 200 000 dans la Gartempe et ses affluents.

EP Loire-13 juin

Chacune de ces opérations a fait l'objet de vérification par les services de l'Etablissement public Loire, ceux de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et des animateurs SAGE Arroux Bourbince et Haut-Allier.

II Financement de l'opération en 2014

En application de la loi de finance de 2014, le taux de TVA de l'opération a été porté de 7% à 10% pour la partie marché.

	Montant HT	Montant TTC avec TVA à 7%	Montant TTC avec TVA à 10%
Marché CNSS	560 747,66 €	600 000,00 €	616 822,43 €

Plan de financement actualisé (sont inclus les 18 500 € de dépenses, de fonctionnement et de salaires et charges du ½ ETP consacré au suivi de cette opération).

	Taux de participation	Participation initiale TVA à 7%	Nouveaux montants de participations sollicités TVA à 10%	Différence (Montants TVA 10% - Montants TVA 7%)
FEDER Loire	35,00%	216 475,00 €	222 362,85 €	5 887,85 €
Agence de l'Eau	35,00%	216 475,00 €	222 362,85 €	5 887,85 €
EDF	12,00%	74 220,00 €	76 238,69 €	2 018,69 €
FNPF	6,00%	37 110,00 €	38 119,35 €	1 009,35 €
EP Loire	12,00%	74 220,00 €	76 238,69 €	2 018,69 €
Total	100,00%	618 500,00 €	635 322,43 €	16 822,43 €

A ce jour, l'Agence de l'Eau, EDF et la FNPF ont accepté cette réévaluation financière. Concernant le FEDER, le dossier a été présenté le 14 octobre au comité de programmation. Les éléments d'information correspondants seront précisés en séance.

III Financement 2015

La continuité de l'opération implique que la tranche 2015 du marché soit notifiée fin 2014, et donc que les financements nécessaires aient été acquis préalablement. Cela, afin de préserver la sécurité juridique comme financière du portage de cette opération.

L'Etablissement n'ayant aucune visibilité sur les modalités d'intervention au titre d'un plan Loire IV (s'agissant en particulier des taux de financement et de la nature des dépenses éligibles au POI comme à un CPIER) et n'étant donc pas en mesure de solliciter une demande de subvention dans ce cadre, il a, par courrier en date du 23 juillet dernier dont copie est jointe à la présente, sollicité la DREAL Centre, pilote du plan saumon, afin d'obtenir un éclairage sur les modalités de traitement administratif du dossier de demande de subventions pour l'année 2015.

Dans sa réponse du 18 septembre, dont copie est jointe en annexe, la DREAL Centre fait savoir :

- que l'opération peut être engagée avant son instruction en comité de programmation prévu en mars 2015, les règles de financement du FEDER permettant de financer un projet engagé tant qu'il n'est pas terminé.

- qu'elle saisit en parallèle l'Agence de l'Eau afin de savoir, dans le cas où la validation des documents contractuels du plan Loire IV serait reportée, si un financement exceptionnel et transitoire pourrait être accordé pour couvrir la part FEDER.

Sur ce dernier point, on indiquera que l'Etablissement avait anticipé ce cas de figure en sollicitant, dès le 10 septembre dernier, l'Agence de l'Eau sur cette possibilité de majoration exceptionnelle de son aide (cf. copie également jointe).

IV Audition Migrateurs

A l'initiative du Président du Conseil scientifique du plan Loire, une première audition « Poissons migrateurs » s'est tenue à Orléans le 23 février 2009. Les éléments de restitution sont en libre accès depuis lors sur www.plan-loire.fr/auditionmigrateurs2009.

Dans le but d'échanger sur les résultats des projets de recherche/données consacrés à cette thématique, l'Etablissement a organisé la seconde édition de l'audition « Poissons migrateurs » le 1er octobre dernier à Orléans.

Cette audition, dont le programme est produit ci-après, a été présidée par Jean-Pierre BERTON, Vice-président du Conseil Scientifique du plan Loire III.

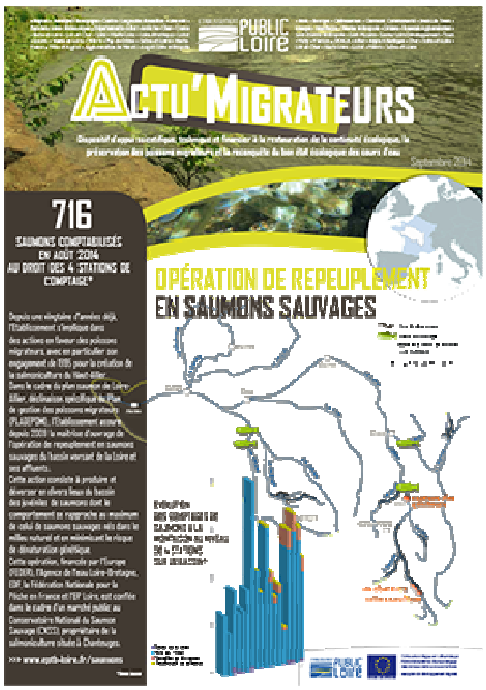

La plaquette « Actu'Migrateurs », réalisée par l'Etablissement et diffusée à l'occasion de l'audition migrateurs, présente les interventions de l'Etablissement comme maitre d'ouvrage de l'opération de repeuplement en saumons, service instructeur et co-financeur de différents projets de recherche et de données sur les poissons migrateurs. Une partie est également consacrée à la présentation de ses actions en faveur de la restauration de la continuité écologique.

ETABLISSEMENT PUBLIC Loire

2, Quai du Fort Alleaume
CS 55708 – 45057 ORLEANS CEDEX
tél. 02 46 47 03 21
fax 09 70 65 01 06
direction@eptb-loire.fr

Monsieur le Directeur
DREAL Centre
5 avenue Buffon
BP 6407
45064 ORLEANS CEDEX 2

Orléans, le 23 juillet 2014

Réf courrier: 1240/JCE/JLR/ALe/CP
Dossier suivi par : Agathe LEMAIRE
agathe.lemaire@eptb-loire.fr
02 46 47 03 35

Objet : Financement des opérations de repeuplement en saumon en 2015.

Monsieur le Directeur,

A la demande de l'Etat, l'Etablissement public Loire a accepté d'assurer depuis 2009 la maitrise d'ouvrage partenariale du repeuplement du bassin de la Loire en saumon, en cohérence avec les orientations du COGEPOMI.

Par courrier en date du 22 avril 2014, en tant que pilote du plan « Saumon » et conformément au PLAGEPOMI 2014-2019, vous nous confirmez la réduction progressive du repeuplement au stade smolt du saumon. Pour 2015, il est prévu que l'effectif de smolts sur l'Allier baisse de 40 000 individus, faisant passer ainsi la commande de 130 000 à 90 000.

Considérant l'augmentation du taux de la TVA (7 à 10 %) intervenue en 2014, la réduction susmentionnée du nombre de smolts commandés ainsi que de l'évolution de l'indice de réévaluation du marché 2014-2016, le montant du marché de repeuplement en saumons du bassin de la Loire pour l'année 2015 avec les frais de suivi de cette opération (50% d'un agent) est évalué à 603 104,23 € TTC.

En application du plan de financement actuel, les montants des subventions qui pourraient être sollicitées auprès des différents partenaires financiers sont les suivants :

- FEDER : 35 % soit 211 086,48 €
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 35 % soit 211 086,48 €
- EDF : 12 % soit 72 373,51 €
- Fédération Nationale de Pêche en France : 6 % soit 36 186,25 €
- EP Loire (pour mémoire) : 12 % soit 72 373,51 €

Toutefois, n'ayant aucune visibilité sur les modalités d'intervention au titre d'un plan Loire IV (s'agissant en particulier des taux de financement et de la nature des dépenses éligibles au POI comme à un CPIER), l'Etablissement n'est pas en mesure de solliciter une demande de subvention dans ce cadre.

Or, comme vous le savez, la continuité de l'opération implique que la tranche 2015 du marché soit notifiée fin 2014, et donc que les financements nécessaires aient été acquis préalablement. Cela, afin de préserver la sécurité juridique comme financière du portage de cette opération.

C'est dans ce contexte que je sollicite un éclairage de votre part sur les modalités administratives de traitement de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
le directeur général des services

Jean-Claude EUDE

Copies : SGAR, Région Centre, AELB, FNPF et EDF.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE

PAGE
↳ Scan LB
↳ Ale

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Loire et Bassin Loire-Bretagne

Département Plan Loire

Nos réf : SLBLB/DPL/AD/140321
Vos réf. : 1240/JCE/JLR/Ale/CP

Affaire suivie par :
annie.dufay@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 36 17 41 71 – **Fax :** 02 36 17 41 02

Courriel : slblb.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le **18 SEP. 2014**

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

à

Etablissement Public Loire
2, quai du Fort Alleaume
CS 55708
45057 Orléans cedex

à l'attention de Monsieur le directeur général des services

Objet : Financement des opérations de repeuplement en saumon en 2015

Monsieur,

Par courrier en date du 23 juillet 2014, vous avez souhaité un éclairage sur les modalités possibles de financement du marché de « repeuplement saumon » de 2015.

Pour la définition du Plan Loire 2014-2020, une stratégie 2035 a été élaborée et le Plan Loire 2014-2020 est une déclinaison de cette stratégie sur la période considérée.

En ce qui concerne la reconstitution des effectifs de saumon, le Plan Loire 2014-2020 reprend les dispositions du plan de gestion des poissons migrateurs et le repeuplement en constitue une des mesures, avec toutefois une baisse prévue des effectifs de smolts.

La traduction opérationnelle du Plan Loire 2014-2020 se fera à travers le CPIER d'une part, le PO FEDER d'autre part.

A ce jour, un projet de CPIER est en cours de finalisation et un mandat de négociation est attendu par le Préfet, autorité de gestion du Plan Loire. Sur les aspects milieux naturels, l'Agence de l'eau a fait savoir qu'elle s'engagerait à hauteur des financements du Plan Loire 2007-2013, soit 33 M€.

Un projet de PO FEDER a été élaboré et une approbation par la commission européenne est attendue en fin d'année. Les taux de financement des différentes actions seront définis dans le DOMO dont la finalisation est prévue en octobre. A priori, le taux de 35% du Plan Loire 2007-2013 serait maintenu sur cette action. La région Centre, future autorité de gestion du PO FEDER Loire prévoit un premier comité de programmation en mars 2015.

afaq ISO 9001 QUALITA AFNOR CERTIFICATION
Organisme certifié n°300461192546

Les règles d'attribution du FEDER permettent de financer un projet déjà engagé tant qu'il n'est pas achevé. Il est donc possible de lancer l'action et de déposer une demande de financement pour un examen lors du 1er comité de programmation en 2015.

Si toutefois, la validation des documents contractuels du Plan Loire était reportée, l'alternative possible serait de demander un financement exceptionnel et transitoire à l'Agence de l'eau permettant de couvrir le montant FEDER. Cette décision relèverait du conseil d'administration de l'Agence.

Aussi, je saisis parallèlement l'Agence de l'Eau sur cette éventualité et vous tiendrai informé des suites données à cette sollicitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Loire et Bassin Loire-Bretagne
Adjoint au Délégué de bassin

Emmanuel DIDON

Emmanuel DIDON

PJ :
Copie à Claire Devaux Ros SGAR Centre
Philippe Gouteyron Région Centre

RECEPTION LE : 22 SEP. 2014		
EXPEDITEUR :		
NUMERO : 2713		
	Attribution	Copies
PRES		
CAB		X
DGS		
DAF		X
DEE	X	
DDRE		
COM		
	Agenda	Signalé

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

2, Quai du Fort Alleaume
CS 55708 – 45057 ORLEANS CEDEX
tél. 02 46 47 03 21
fax 09 70 65 01 06
direction@eptb-loire.fr

Monsieur le Directeur général
Agence de l'eau Loire Bretagne
Avenue Buffon
B.P. 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2

Orléans, le 10 SEP. 2014

Réf courrier : 1439/LB/ALe
Dossier suivi par : Agathe LEMAIRE
agathe.lemaire@eptb-loire.fr
02 46 47 03 35

Objet : Opérations 2015 de repeuplement en saumon du bassin de la Loire

Monsieur le Directeur général,

Par correspondance en date du 24 juillet dernier, nous vous avons transmis copie d'un courrier adressé à la DREAL Centre par lequel nous sollicitions un éclairage sur les modalités d'intervention au titre du plan Loire IV pour le financement de l'opération de repeuplement en saumon sur le bassin de la Loire en 2015.

Dans l'attente de la réponse de la DREAL Centre, et dans l'hypothèse d'une impossibilité de mobiliser un cofinancement européen (FEDER) pour l'opération 2015, nous vous interrogeons sur une éventuelle prise en charge par l'Agence de l'eau, à titre exceptionnel, de la part du FEDER (35%) selon le plan de financement suivant :

Instance	Taux de participation	Montant de participation
Agence de l'eau	70 %	422 172,96 €
EDF	12 %	72 373,51 €
Fédération Nationale de Pêche en France	6 %	36 186,25 €
Etablissement public Loire	12 %	72 373,51 €
Total	100 %	603 104,23 €

Les services de l'Etablissement restent à l'entière disposition de leurs collègues de l'Agence pour finaliser le traitement de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
le directeur général des services

Jean-Claude EUDE

Copies : DREAL, SGAR, Région Centre, FNPF et EDF